

Tambour battant



Hommage p. 9

Monsieur Claudel

Un espace détente p. 21

Une place du bulletin vous est destinée

Que manger ? p. 20

*Nos commerçants vous proposent
des recettes !*





LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Le printemps est de retour, les températures sont plus clémentes avec l'apparition des premiers rayons du soleil, période propice à la détente, aux travaux d'extérieur, au jardinage et aux promenades. Activités dont nous avons grand besoin en cette période toujours compliquée.

Toutefois le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui continue de bouleverser toutes nos activités quotidiennes et les activités municipales. Si la vie continue pour chacun d'entre nous, j'ai une pensée profonde pour toutes celles et tous ceux qui sont durement touchés par cette pandémie.

Avril est le premier mois plein du printemps, c'est aussi le mois du budget. Les efforts de gestion réalisés permettent à la fois de faire face aux dépenses imprévues liées à la crise sanitaire et d'investir pour l'avenir. Cette année votre conseil municipal a voté un budget sans augmentation des taux d'imposition communaux, sans avoir recours à l'emprunt, mais en maîtrisant les dépenses pour financer nos actions.

Ce printemps sera également la période du lancement de nos deux principaux projets de cette année 2021 :

- Les travaux d'aménagement de la rue des Coteaux du Vexin et des Basses Garennes débuteront dans les prochaines semaines.
- Le nouveau plateau Multisports sur Follainville en lieu et place du Skatepark qui devrait voir le jour pour la rentrée scolaire.

Bien d'autres projets sont à l'étude et avancent en parallèle de cette actualité, nous aurons l'occasion de vous en reparler dans de prochaines éditions de notre « Tambour Battant ».

Avec le retour du printemps nous devons garder confiance en l'avenir en comptant sur l'efficacité de la vaccination à grande échelle et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique.

Je vous souhaite une bonne lecture, un excellent printemps. Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers.

Sébastien LAVANCIER



INFORMATIONS COMMUNALES



Coordonnées, jours et heures d'ouverture de la Mairie :

Mairie - 2, place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. 01.34.77.25.02

E-mail : mairie@follainville-dennemont.fr

Site : www.follainville-fennemont.fr

Lundi, mercredi, vendredi : de 9h à 11h30 et de 14h à 18h

Samedi : 9h à 11h30 - Fermée le mardi et le jeudi.

Fermeture de la mairie pendant les grandes vacances

Durant les grandes vacances la mairie sera fermée **les samedis** du 10 juillet au 21 août inclus.



Inscriptions sur les listes électorales/ Elections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021

Vérifiez votre situation électorale ainsi que votre bureau de vote à tout moment sur le site « service-public.fr ».

Inscrivez-vous sur les listes électorales en mairie ou par internet sur « service-public.fr » ou par courrier (*formulaire Cerfa n° 12669*02 à télécharger sur « service-public.fr »*) muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour voter lors de ces scrutins est fixée au vendredi 7 mai 2021.

Enedis : coupure de courant

Enedis nous informe d'une coupure d'électricité le vendredi 23 avril 2021 de 9h00 à 12h00 à Follainville 01 place du Mesnil.

Les masques, fléau écologique

3 098 ! C'est le nombre de masques ramassés par Grégoire, notre bénévole municipal depuis 1 an sur le village de Dennemont. A Follainville, ce sont les employés municipaux qui font le nettoyage des rues et le chiffre précis n'est pas connu mais cela suffit !

Rappelons-nous qu'un masque chirurgical met 450 ans à se désagréger et que c'est un danger potentiel pour les éboueurs et les citoyens. **Donc les masques, on ne les jette pas par terre, ni dans le bac de tri... C'est dans un sac fermé et dans la poubelle des déchets ménagers.**

Merci à tous pour nos habitants et notre planète !



Le CCAS vous informe

Vous rencontrez des difficultés pour effectuer des démarches administratives. Le CCAS vous propose une aide ponctuelle. Cet accompagnement se fera uniquement sur rendez-vous auprès de Madame Tournant Françoise au 01 34 77 25 02.

Commande repas cantine

Les **commandes** de repas pour la semaine suivante se font le **jeudi avant 12 h** et les **commandes exceptionnelles l'avant-veille avant 14h30**, merci de votre compréhension.

INFORMATIONS COMMUNALES

Animations au marché du mercredi

Comme chaque 4^{ème} mercredi du mois, des animations auront lieu au mois d'avril et mai 2021, en extérieur, afin de respecter les consignes sanitaires. Les animations des mois de février et mars ont réuni jusqu'à 80 personnes.

Le 28 avril, en partenariat avec **les Jardins Partagés** de Follainville-Dennemont, les enfants jusqu'à 16 ans pourront planter une bouture et repartir avec, afin de la voir grandir.



Le 26 mai, en partenariat avec Céline de Dennemont, défilé de vêtements et vente tout l'après-midi sur le marché.

Charlott'

La Mode qui nous rassemble !



Confinement et construction : du laisser aller !

Des travaux fleurissent un peu partout... Le confinement a laissé du temps...

Nous vous rappelons à toutes fins utiles les règles suivantes :

Pour toute modification de façade, travaux de ravalement, changement de matériaux, de fenêtres ou de volets, constructions de clôture... vous devez déposer une demande auprès de la mairie qui étudiera avec GPSEO, les services de l'Etat compétents votre demande. Vous ne pouvez engager les travaux sans effectuer ces formalités, sous peine de poursuites ou contraint de remettre en l'état initial, ce qui aurait été effectué sans autorisation légale.

Autre précision importante : si vous avez obtenu un permis de construire, une autorisation de travaux, vos constructions devront respecter scrupuleusement, les plans fournis, les travaux annoncés y compris en terme d'ouverture, de clôture, de mur de soutènement, de niveau de terrain.

Une régularisation reste possible mais tout ne sera pas accepté.

Stop aux déjections canines : un geste simple !

Dans les rues et dans les espaces verts, aux abords de nos écoles, des aires de jeux, derrière l'église, le long de la coulée verte à Dennemont,... des déjections canines sont de plus en plus fréquentes et dégagent une odeur très désagréable pour les passants et riverains.

Des piétons et notamment des enfants ont eu la très mauvaise expérience de marcher ou de tomber dessus. Pensez à eux !

Les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent impérativement procéder au ramassage des excréments de leur animal.



INFORMATIONS COMMUNALES

A chacun sa poubelle !

Les containers ne doivent pas rester sur les trottoirs ou dans la rue ! La poubelle doit être sortie au maximum la veille au soir du ramassage et être rentrée au plus vite après le ramassage. En aucun cas, elle ne doit rester sur la voie publique.

L'article R.644.2 du code pénal précise que « le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou en y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4^e classe ». Vos containers doivent donc être stockés dans l'enceinte de votre propriété .



La gendarmerie ouvre des permanences dans les villages du Vexin

La gendarmerie de Limay s'installe dans les villages du Vexin. Elle y tiendra des permanences hebdomadaires pour se rapprocher du public. Les communes qui expérimentent cette action sont Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père et Drocourt.

Horaires des permanences :

Drocourt : lundi de 14 h à 18 h (mairie)

Follainville-Dennemont : mercredi de 15 h à 19 h (local face au marché, au-dessus de la salle polyvalente)

Fontenay-Saint-Père : vendredi de 15 h à 19 h (mairie)

Lors de ces permanences, les militaires recueilleront les plaintes, via leur ordinateur portable. Ils patrouilleront dans les villages, comme ils le font déjà, et interviendront si besoin. L'idée est d'aller au contact du public.



Passage de la balayeuse

Follainville : lundi 10 mai et lundi 7 juin

Dennemont : mardi 11 mai et mardi 8 juin

Follainville-Dennemont, les impôts locaux n'augmentent pas en 2021

Mardi 13 avril, les élus se sont réunis en conseil municipal. Lors de cette réunion, ceux-ci ont choisi de ne pas augmenter les taxes locales.

Rappel : les taux des deux taxes directes locales votés pour l'année 2020 :

Taxe foncière bâtie : 11,60

Taxe foncière non bâti : 50,61

La loi des finances de 2020 a profondément réformé notre système fiscal avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 au niveau local, compensée par l'affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale.

Pas encore totalement rodé, ce nouveau calcul peut-être préjudiciable pour les communes, cependant, par solidarité avec nos concitoyens durement touchés encore cette année par la crise sanitaire, Monsieur le Maire a proposé de ne pas augmenter les taux en 2021. Le conseil municipal a entériné cette proposition, il n'y aura donc pas d'augmentation en 2021 des taxes locales.



INFORMATIONS COMMUNALES

3115 URGENCES VÉTÉRINAIRES
APPEL GRATUIT

Urgence vétérinaire

Depuis le **25 mars 2021**, le **3115 Urgences Vétérinaires®**, numéro 100% gratuit, est disponible pour les habitants de notre village.

L'appel, la mise en relation et la communication sont **100% gratuits** depuis les téléphones fixes et mobiles, tous opérateurs confondus.

En cas d'urgence avec votre animal de compagnie, vous pouvez contacter 24h/24 ce numéro, composez votre code postal et vous serez mis en relation avec un service vétérinaire de garde.

En 2021, le 3115 est accessible à plus de 20 millions d'habitants en France, sur 19 départements français et plus de 3000 communes.

Voici les différents éléments de contact :

Numéro de téléphone : 3115 (depuis fixes et mobiles)

Site internet : www.urgences-veterinaires.fr



1-2-3 plantez !

La rue de la Pleigne est terminée... Des espaces en terre ont été laissés afin que les riverains puissent planter de belles fleurs qui embelliront encore plus cette nouvelle rue !

« Le stationnement est interdit sur le béton désactivé, merci d'utiliser les places de stationnement ».



Follainville-Dennemont, site à chiroptères du Vexin français

Mammifères volants exclusivement insectivores, les chauves-souris sont des animaux très utiles mais dont les populations sont menacées de disparition.

Il faut savoir que pendant la période d'hibernation, toute perturbation ou réveil d'une chauve-souris peut la tuer. Durant la période estivale, un dérangement peut faire fuir la colonie et les mères peuvent alors abandonner leurs petits. Une femelle

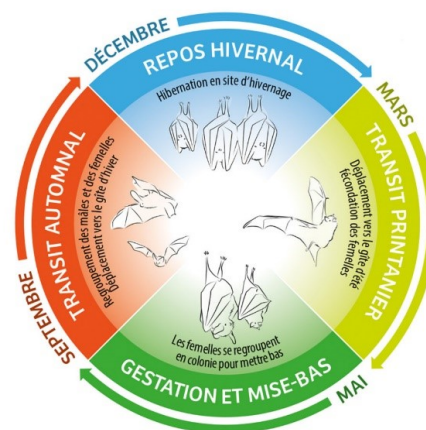
donne naissance à un seul petit par an !

Nos cavités hébergent au moins 7 espèces de chauve-souris en hibernation et deux colonies de reproduction durant l'été, dont les Grand Murins et les murins de Daubenton. Ce qui représente un très gros enjeu au niveau du Département et de l'Etat.

Le Parc naturel régional du Vexin français a proposé à la commune, dans le cadre d'un Contrat Natura 2000, intégralement financé par l'Etat et le Parc, de protéger définitivement le site en nettoyant et en fermant les cavités.

Les travaux ont été réalisés début avril, nos chiroptères ne seront donc plus dérangés et pourront maternés en toute quiétude !

(rappel : les chauve-souris sont protégés par la loi et leur destruction est passible d'amende art.L411-1 et L415-3 du code de l'environnement.)



INFORMATIONS COMMUNALES

Merci Monsieur Debeauche

Le célèbre personnage de l'œuvre de St EXUPERY "Le Petit Prince" a retrouvé sa place dans le cockpit de son avion biplan qui surplombe la cour de l'école du Petit Prince à Follainville.

Un grand merci à Monsieur DEBEAUCHE d'avoir réalisé ce personnage qui ravit petits et grands !



Panneaux

Nos chemins et nos forêts ne sont pas des poubelles RESTECTEZ LES !!

Au détours de nos chemins et entrées de nos forêts vous pourrez découvrir ces panneaux de communication qui s'adresse à un large public.

Elle a vise à prévenir et

à réduire la production de déchets et de dépôts sauvages aux abords de nos chemins et dans nos forêts.

Pour préserver la beauté et la vie de notre territoire, RESPECTEZ le milieu naturel qui vous accueille.

Stationnement dans nos rues, rien n'a changé !

Malgré une sensibilisation dans le dernier Tambour Battant, nous ne pouvons hélas que constater que les règles de stationnement ne sont toujours pas respectées et que rien n'a changé ! Certaines habitudes ont vraiment la vie dure, stationnement sur les trottoirs, stationnement dans des zones non autorisées, stationnement à proximité de ligne de stop.....

Devons-nous solliciter la gendarmerie et procéder à des verbalisations pour être entendu ?

RAPPEL : Pré-inscriptions et inscriptions scolaires 2021-2022

Elles concernent :

1°) pour l'école maternelle « Les Farfadets »

- les enfants nés dans l'année civile 2018 et les nouveaux habitants

2°) pour l'école élémentaire « Ferdinand Buisson » à Dennemont

- les nouveaux arrivants et les enfants de Dennemont actuellement scolarisés en grande section maternelle accédant au cours préparatoire en septembre 2021

3°) pour l'école primaire « Le Petit Prince » à Follainville

- les nouveaux arrivants, les enfants de Follainville actuellement scolarisés en grande section maternelle avec fratrie accédant au cours préparatoire en septembre 2021.

Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Les inscriptions se feront ensuite dans les écoles sur rendez-vous :

- **Inscriptions écoles primaires/élémentaires**, à partir du 10 mai jusqu'aux vacances d'été
 - auprès de la directrice Madame Hénin pour l'école « Le Petit Prince » - Tél. 01.30.92.48.64
 - auprès du directeur Monsieur Gosselin (*téléphoner le lundi de préférence pour prendre rendez-vous, jour de décharge du directeur*) pour l'école « Ferdinand Buisson » - Tél. 01.34.77.10.06
- **Inscription école maternelle** : du 17 au 26 mai 2021, sur rendez-vous, auprès de la directrice Madame Sussat - Tél. 01.34.77.98.38

Je pense que la répression doit être la dernière des solutions. Alors une nouvelle fois, faites preuve de civisme et utilisez les divers parkings repartis sur nos villages.

Pensez à nos piétons, écoliers, personnes à mobilité réduite qui ne peuvent circuler librement sur nos trottoirs.

Vous disposez de place dans vos propriétés, rentrez vos véhicules afin de permettre une meilleure circulation dans nos rues.

Tout cela n'est que du bon sens, protéger tous utilisateurs de la voie publique est le devoir de chacun.



HOMMAGE

Gérard CLAUDEL, le fondateur du Parc naturel régionale du Vexin est décédé !

Figure emblématique du Vexin, Gérard Claudel est décédé le 25 mars dernier, à l'âge de 96 ans. Fondateur du Parc naturel régional du Vexin français en 1995, il en fut Président pendant plus de 15 ans. Il a également été Maire d'Ennery pendant 48 ans et Conseiller Général du Val d'Oise.

Cet homme, agriculteur de profession, à la taille, à la voix et à la carrure impressionnantes, était un vrai défenseur du Vexin français mais aussi un homme hors du commun, qui savait écouter, rassurer et persuader mais toujours avec beaucoup d'humour. Sa devise pour le Vexin, qu'il a appliquée avec force, était « protéger en développant, développer en protégeant ! » Merci Président !

Un exemple aussi pour les siens, puisque c'est son petit-fils Benjamin Demailly, qui a été élu Président du Parc du Vexin en 2020...



INFORMATIONS PRATIQUES

STOP au bruit !

Les tondeuses, les débroussailleuses, les tronçonneuses, les karchers... oui mais pas en dehors des heures autorisées !

Le beau temps revient et avec lui, le nettoyage des extérieurs... Attention cependant à ne pas déranger le voisinage. Des horaires ont été définis par le Préfet :

Semaine : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Dimanche/Jours fériés : 10 h à 12 h (exceptionnel, si pas possible à un autre moment de la semaine).

Pour une bonne ambiance de quartier, respectez ces horaires !



Rappel : collecte des déchets verts, attention, changement de calendrier !

La collecte des déchets verts a changé. La Sotrema ne passera plus que toutes les 2 semaines, le vendredi après-midi, en alternance avec les emballages recyclables. Les déchets ménagers et recyclables doivent être sortis la veille au soir et les déchets verts, le matin avant 12 h. **Pour information, la collecte s'arrêtera le 2 juillet et reprendra le 27 août.**



INFORMATIONS VENUES D'AILLEURS



Assistants Sociaux

Le Secteur d'Action Sociale de Limay 8-10 avenue de la Paix n'est plus accessible par téléphone.

Désormais, il faut appeler la plateforme « allô solidarités » au 01 30 836 836, numéro unique pour s'informer, réaliser ses démarches, bénéficier d'un accompagnement personnalisé, se renseigner sur ses droits, insertion, logement et enfance.

Des professionnels du Conseil Départemental vous répondent du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

INFORMATIONS VENUES D'AILLEURS

RÉSERVATIONS & INFORMATIONS

► **En temps réel**
avec l'application «TAMY»

► **Jusqu'à 1h avant votre déplacement**
par mail ou par téléphone
tamy@gpseo.fr

► **N°Azur 0 810 110 610**
PREMIER LOCAL, réponse 19h 24h

Du lundi au samedi de 9h à 18h
(sauf les jours fériés)

BOUTIQUE BUS

Du lundi au vendredi de 7h à 19h
Le samedi de 10h à 16h

Gare routière de Mantes-la-Jolie
(côté Mantes-la-Ville)

INSCRIPTION AU SERVICE

Fiche d'inscription disponible sur demande

Par courrier :

Service Tamy Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise
Immeuble Autoneum
Rue des Chevries - 78410 Aubergenville

Sur le site de GPSEO :

www.gpseo.fr

Par mail :
inscription.tamy@gpseo.fr

NOUVEAU

Utilisez l'application TAMY pour gérer vos trajets en temps réel sur votre mobile



1. Créez votre compte personnalisé.
2. Réservez votre trajet 24/24h, en 3 clics et recevez une réponse immédiate.
3. Suivez l'arrivée de votre véhicule en temps réel.

Téléchargez sur :



COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Indiquez votre heure de départ souhaitée et votre destination
2. Recevez immédiatement une confirmation et la plage horaire de prise en charge
3. À partir d'une heure avant votre voyage, recevez un SMS indiquant votre heure de prise en charge
4. Suivez en direct l'arrivée du véhicule depuis l'application pour vous rendre à l'arrêt de départ

(Plus d'informations sur www.gpseo.fr)



Janvier 2021

TRANSPORT à la DEMANDE

DE 9^h À 17^h DU LUNDI AU SAMEDI
(SAUF LES JOURS FÉRIÉS)

NOUVEAU Votre service
► disponible sur mobile

© zelda - 184250 | Nos pics sont sur la voie publique | Imprimé en France | 01 30 93 75 23

QU'EST CE QUE TAMY EN YVELINES ?

Le service «Tamy en Yvelines» est un service de transport collectif à la demande.

Tamy est géré par FlexCité pour le compte de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Rien de plus simple !

Retrouvez votre Tamy à l'arrêt le plus proche de chez vous, il vous conduira à l'arrêt de votre choix. (voir la liste des points d'arrêts ci-contre)

Les trajets se font entre un arrêt de la catégorie ① et un arrêt de la catégorie ②

Utilisez ensuite les lignes régulières de bus pour circuler au cœur de l'agglomération. Vous pourrez bien évidemment utiliser Tamy pour un trajet uniquement retour, depuis l'un de ces arrêts jusqu'à l'arrêt le plus proche de chez vous.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le prix d'un trajet est identique au prix d'un billet vendu à bord d'un bus sans correspondance

(2 €, réévalué chaque année par Ile-de-France Mobilités).

Les tickets sont vendus à bord du véhicule ou disponibles à la Boutique Bus, en gare routière de Mantes-La-Jolie.

Les paiements auprès du conducteur doivent être effectués en espèces uniquement.

L'ARRÊT TAMY ①

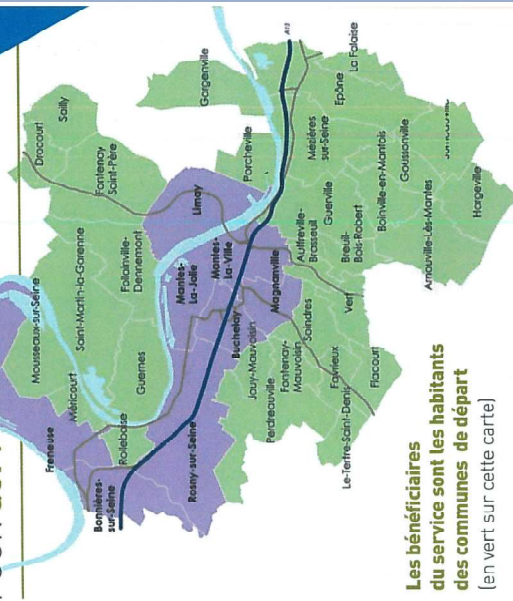
LE + PROCHE DE CHEZ VOUS

- Arnouville-lès-Mantes** : • Route de Mantes • Église • Place des Marronniers • Hameau St Léonard
- Auffreville-Brasseuil** : • Mairie • Soteil Levant • Moulins de Brasseuil.
- Boinville-en-Mantbois** : • Église
- Breuil-Bois-Robert** : • Mairie • Centre
- Drocourt** : Route de St Cyr • Ancienne Mairie • Rélais du nord
- Épône** : • Mairie • Le Château • Les Biches • Chemin Neuf
- Carrefour St-Martin • La Falaise
- Émile Sergent • Moulin à Vent
- Alliée de Pinceloup • Le Fourneau
- Brouillard • Canada • Bois de l'Aulne
- Bd de Bruxelles • Maréchal Juin
- Bd de la Paix • Avenue d'Épône
- Bout du Monde • Le Dolmen
- Mairie / École • Bergerie • Le Poteau • Gare
- Favrières** : • Mairie
- Flacourt** : • Mairie
- Follainville-Dennemont** : • Rue du bois (Follainville) • Mairie (Follainville) • Diderot (Follainville)
- Rue de Groux (Follainville)
- Rue Jean Jaurès (Dennefont)
- Chemin des Sautes (Dennefont)
- École (Dennefont) • Rue des gros Murgers (Dennefont) • Hôpital (Dennefont) • Carrefour St-Martin (Dennefont) • Les Berbettes
- Fontenay-Mauvoisin** : • Mairie • Clos de Rame • Vallée
- Fontenay-Saint-Père** : • Mairie • La Grande Vallée • Célestine
- Le Saussey • Église
- Gargenville** : • Mairie • Jean-Jaurès • Place de la Pointe • Gare • Sablon
- Hanneucourt • Jules Ferry • Vigneux
- Goussonville** : • École Chapeau Demoiselle • Croisement RDN 130
- Place de la Mairie
- Guernes** : • Mairie
- Guerville** : • Lavoir (Fresnel)
- La Roche (Senneville) • Place (Senneville)
- Pré Doré (Senneville) • Lombardie (Guerville) • St Martin (Guerville)
- Résidence du Village (Guerville)
- Tilleuls (Guerville) • Cylistes (Guerville) • Convois (Guerville)
- La Plagne (La Plagne)
- Hargeville** : • Mairie
- Jouy-Mauvoisin** : • Mairie • La Vallée des Vergers • Place de la Mairie
- Les Coulines • Le Clos Piat
- La Falaise** : • Bec de Béline • Hameau de Tanqueue • Mare Malaise • Église
- Le Tertre Saint-Denis** : • Rue des brossets
- Méricourt** : • Route de Bonnières • Jardinerie • Mère Biquette (43 Grande Rue) • Barrage • Mairie
- Mézères-sur-Seine** : • Hameau de Canada • École • La Villeneuve
- Avenue de la Gare • Chemin de l'Épine • Lisette • Chauffour
- Libération • Fontaine • Commandant Grimbot
- Mousseaux-sur-Seine** : • Bretons-Carterons • Les Bretons • Chemin de Yethault • Mairie
- Rue de Leau • Route des Crêtes
- Alligator
- Perdreauville** : • Mairie • Apremont • Le Clos • Bléry • La Butte • Mare la Forge • Gaudimonts • Haussepedier
- La Belle Côte • Carrefour
- Perdreauville-St-Martin**
- Porcheville** : • Hôtel de Ville • Cité Tibaldi • Centrale • Foyer • Maison pour Tous (Rue de la Grande Remise)
- Rochebois** : • Mairie • La Corniche
- Sailly** : • Mairie • Lavoir • Cornouiller
- Saint-Martin-la-Garenne** : • Mairie
- Le Coudray • Sandrancourt • Port de plaisance de l'Iton • Les Nouses
- Saindres** : • Stade • Henri Duverdurin
- Vert** : • Église • Rue de Groux • Parking Salle des Fêtes

② TAMY VOUS Y EMMÈNE !

- GARES**
Épône : Gare **B I O 51 82**
Gargenville : Gare **20 82 P**
Mantes-la-Jolie : Gare SNCF **02A 02B**
091 15 241 52 A C F I N P I X Z
Moisson Base de Loisirs **01**
- ADMINISTRATIONS OU HÔPITAUX**
Bonnières : Place de la Libération **02A**
Dennefont : École, Hôpital **15 16 110**
Épône : Mairie **3 10 18**
Gargenville Mairie **09 10 20 P**
Goussonville : Place (clinique) **10**
Limay : Mairie **K**
Mantes-la-Jolie : Castors **D**
Mantes-la-Jolie : Hôtel de Ville **52**
A K
Mantes-la-Jolie : Hôpital **A C D**
Mantes-la-Jolie : Les Garennes (Clinique du Val Fourré) **C D**
Mantes-la-Ville : Mairie **M G D**
Magnanville : Mairie **I I**
Magnanville : Pierrettes **I I**
Mézières-sur-Seine : Rue des 2 Freres Laporte
- PARCS D'ACTIVITÉS / CENTRES**
Rosny-sur-Seine : Gare **A R**
- COMMERCIAUX**
Buchelay : Centre Commercial Porte de Normandie **D G J K**
Buchelay : Gamelines (Parc d'activités des Cioseaux) **D Z**
Freneuse Centre Commercial **02B**
Limay : Centre Commercial **09 52**
K L
- EQUIPEMENTS CULTURELS**
Mantes-la-Jolie : IUT **D**
- OU SPORTIFS**
Mantes-la-Jolie : Maréchal Juin **G**
Mantes-la-Jolie : Calmette **F N P**

POUR QUI ?



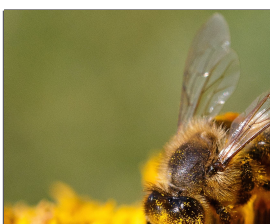
Les bénéficiaires du service sont les habitants des communes de départ (en vert sur cette carte)

PETITES ANNONCES DIVERSES

Vous repérez un essaim d'abeilles.

Vous souhaitez déguster et acheter du miel de Follainville,

Appelez Patrick ou Fanfan au 06 78 98 34 68 (19 rue du bois 78520 Follainville)



A vendre : plusieurs modèles de gramophones à cylindre pavillon, valise + disques cylindres.

Matériel pêche à la mouche, leurres, moulinets et cannes.

Jean-Paul Lugot, 15 rue Anatole France

Tél. : 06 70 45 59 97

Tricoteuse acharnée vend bonnets et serre-tête, aucune pièce n'est identique.

Prix à l'unité : 1 € - Tél. : 06 05 47 01 75



OFFRES / DEMANDES D'EMPLOIS

FOLLAINVILLE

Je suis une jeune fille de 16 ans qui propose de garder vos enfants à votre domicile, je saurai prendre soin d'eux et leur proposer des jeux calmes pour les occuper.

Je suis disponible le vendredi soir, samedi et dimanche en journée et en soirée.

N'hésitez pas à m'appeler au 06 89 77 09 66

DENNEMONT

Je m'appelle Mailys, j'ai 17 ans, je propose mes services en tant que baby-sitter.

Je suis disponible sur Follainville-Dennemont.

Vous pouvez me joindre au 06 23 83 89 04

DENNEMONT

Jeune retraité sérieux cherche petits travaux d'entretien, jardinage, peinture, papier peint et autres travaux divers. Me contacter au 06 58 37 19 70

FOLLAINVILLE

La commune de Follainville-Dennemont recrute un responsable financier par voie de mutation (cadre des adjoints administratifs ou rédacteurs) ou non titulaire sur un CDD de 1 an renouvelable.

PRINCIPALES MISSIONS

Comptabilité/finances :

- Préparation et suivi de l'exécution des budgets (commune, CCAS, SIVOS),
- Engagements, mandatements, titres, suivi des dépenses et recettes, encaissement des loyers des baux communaux et évaluation des charges,
- Déclaration de TVA,
- Suivi de la dette et de l'inventaire communal,
- Suivi des contrats,
- Participation à l'élaboration, à la gestion et au suivi des marchés publics,
- Suivi des échanges avec la trésorerie.

Ressources humaines :

- Liquidation des rémunérations et charges sociales,
- Calcul et saisie des paies et des états mensuels de cotisations sociales,
- Déclaration des arrêts de travail et suivi des remboursements,
- DADS.

Profil du candidat :

- Niveau BTS comptabilité
- Expérience solide en finances publiques ou comptabilité privée d'au moins 3 ans
- Connaissance des règles et procédures des marchés publics
- Connaissance de l'élaboration des paies
- Salaire : selon profil (statutaire + prime + chèques déjeuners + CNAS)

Envoyer CV + lettre de motivation par mail : mairie@follainville-dennemont.fr

Nous rappelons que tous les annonceurs doivent s'engager à respecter le Code du Travail

La commune de Follainville-Dennemont dégage toute responsabilité si tel n'était pas le cas

2 MOIS SONT PASSÉS....

gagnantes du panier garni au marché du 24 février



2 MOIS SONT PASSÉS....

travaux rue de la pleigne terminés en mars



avril : fermeture des cavités des chiroptères à dennemont



2 MOIS SONT PASSÉS....

animation du marché du 24 mars - rallye kid



LE COIN DES AFFICHES

MARCHÉ DENNEMONT



Atelier plantations

28 avril de 15h30 à 17h30
Avec l'association des Jardins partagés



Jusqu'à 16 ans



CÉDRIC, LE POISSONNIER DU MARCHÉ DU VILLAGE PROPOSE DES LIVRAISONS À DOMICILE

Sur le secteur de **Follainville-Dennemont,
Guernes et Saint-Martin**

De 15h30 à 18h30 le mercredi

Passer vos commandes
au **06 59 47 03 95**



Le bon voisinage : tous concernés !



Le bruit, avec modération :

En semaine de 8h30 à 12h00 et de
14h00 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h à
19h00

Dimanche et jours fériés (si pas possible à un autre moment) : de 10h à
12h



INFORMATIONS DE NOS ASSOCIATIONS

Club de l'Amitié

Nous espérons que vous allez bien en ces jours mouvementés, portez vous bien et soyez prudents.

Pour notre assemblée générale nous ne pourrons nous rassembler, aussi, celle-ci se fera en distanciel par mail ou courrier.

Pour la marche, Robert Peneau reste comme responsable pour le vendredi et pour le mardi, pour tous renseignements, vous pourrez appeler Christiane Gaillard au 06 46 56 13 42.

Nous pensons toujours à nos repas et sorties qui seront prévus en 2021.

Notre séjour à Lyon est reporté du 27 au 29 septembre 2021. Si vous voulez vous inscrire, il reste des places, voir avec Sylviane.

Fontenay amitiés sortie Cherbourg reportée au 23 et 24 septembre 2021.

Le voyage de la Toscane par l'ICA est annulé et reporté ultérieurement.

Le voyage : les cyclades Iles grecques en 2022.

Association théâtrale « Vexin en scène »

« Notre représentation prévue le 11 avril n'a malheureusement pas eu lieu !!

Nous en sommes d'autant plus désolés que nous avons poursuivi notre travail espérant vous apporter un peu de gaieté en ces moments si complexes et difficiles pour nous tous.

Nous espérons néanmoins très vivement revenir vers vous dès que la situation sanitaire le permettra !

Et vous offrir ces délicieuses petites pièces de Courteline.

En espérant donc vous retrouver très prochainement pour rire ensemble !!! »

Les jardins partagés

Les jardiniers des Jardins Partagés de Follainville-Dennemont sont en quête d'outils de toutes sortes pour les aider à préparer les parcelles potagères qui accueilleront les semis et plantations aux beaux jours.

Ils donneront une deuxième vie à du matériel ou à des objets qui parfois encombrant vos greniers ou garages, par exemple des pots en terre, des jardinières, des bacs ou des palettes (non consignées) dont vous n'avez plus l'utilité.

Ils sont aussi preneurs de semences, boutures et plants variés. S'ils sont en trop pour vous, ils nous seront bien utiles aux jardins, ou pour agrémenter les bacs d'incroyables comestibles à Dennemont !

Les jardiniers vous donnent rendez-vous le dimanche matin aux jardins partagés, 31 chemin du Bel Air. Contactez-les avant sur jardinspartagesfd@gmail.com ou au 06 85 81 64 96. Ils sont aussi prêts à venir chez vous pour récupérer les outils ou le matériel, si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Recherche « généalogie »

Réouverture de la « généalogie » quand les conditions sanitaires le permettront.

Contactez Sylviane au 06 82 32 52 74

CPAFD

Nous pouvons annoncer la pêche à la truite le dimanche 9 mai à 11h au lavoir de Follainville, sous réserve bien entendu de la levée des restrictions sanitaires.



INFORMATIONS DE NOS ASSOCIATIONS

Association de chasse « ACCFT »

Arrêté du 16 mars 1955 relatif à l'interdiction de la divagation des chiens modifié par arrêté 1989-07-31 art. 1 JORF 8 août 1989

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. « Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Le coût des infractions

750 € d'amende maxi si vous laissez divaguer vos animaux en méconnaissance des arrêtés réglementant l'emploi et la divagation des chiens. Cela est puni de cette amende pour les contraventions de 4^{ème} classe, relevable par la voie de l'amende forfaitaire (soit 135 €) (art. R. 428-6 C. Env.).

150 € d'amende maxi si le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, le laisse divaguer. Cela est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe (art. R. 622-2 CP).

450 € d'amende maxi dans le cas où cette divagation conduirait à la mort ou à des blessures d'autres animaux domestiques provoquées par la divagation d'un animal dangereux. Cela est puni d'une contravention de 3^{ème} classe (art. R. 653-1 CP).

150 € d'amende maxi si vous laissez divaguer un animal sur les routes. Cela est passible d'une contravention de 2^{ème} classe. Au regard des articles R. 412-44 à R. 412-50 du code de la route, tout animal doit avoir un conducteur.



Sauté de veau facile aux pommes de terre et carottes

par Guillaume Piriou, boucher à Dennemont

Ingrédients pour 6 personnes :

1,2 kg de sauté de veau
25 gr de beurre
2 c à soupe d'huile d'olive
2 oignons
3 gousses d'ail
4 carottes
2 cuillères à soupe de farine
70 g de concentré de tomates
1 feuille de laurier
3 branche de thym
250 ml de vin blanc
125 ml d'eau très chaude



Préparation

Versez 2 cuillères à soupe de farine dans un saladier, ajoutez les dés de viande, remuez très fort pour que les morceaux soient très bien farinés.

Dans une cocotte, mettre le beurre et l'huile d'olive à chauffer, puis mettre la viande à roussir.

Pendant ce temps, éplucher l'ail et les oignons, carottes, pommes de terre.

Quand la viande a bien roussi, ajouter les morceaux de carottes, pommes de terre, ail, oignon, le thym le laurier.

Mélangez le concentré de tomates, vin blanc et l'eau chaude, salez, poivrez, remuez.

Laissez cuire à feu doux pendant 1h30.

COIN DÉTENTE

Mots mêlés

Retrouve les mots cachés dans la grille. Ils sont écrits :

- De gauche à droite
- Verticalement



E	D	B	O	U	R	G	E	O	N	H	V
N	I	V	A	R	B	R	E	W	Q	O	E
R	Q	L	E	Ç	B	H	E	R	B	E	R
C	H	E	N	I	L	L	E	X	Q	R	T
C	F	Y	O	I	S	E	A	U	U	N	I
K	I	T	O	O	H	A	D	E	O	S	N
F	B	E	F	E	U	I	L	L	E	O	S
U	Ç	O	L	U	D	A	L	Ç	R	L	E
F	L	E	U	R	H	I	Y	F	T	E	C
V	J	S	C	C	P	D	D	J	G	I	T
Y	T	M	S	A	A	B	E	I	L	L	E
U	W	S	P	S	A	I	S	O	N	L	G



FLEUR
ABEILLE
BOURGEON
ARBRE
FEUILLE

SOLEIL
HERBE
INSECTE
PAPILLON
CIEL

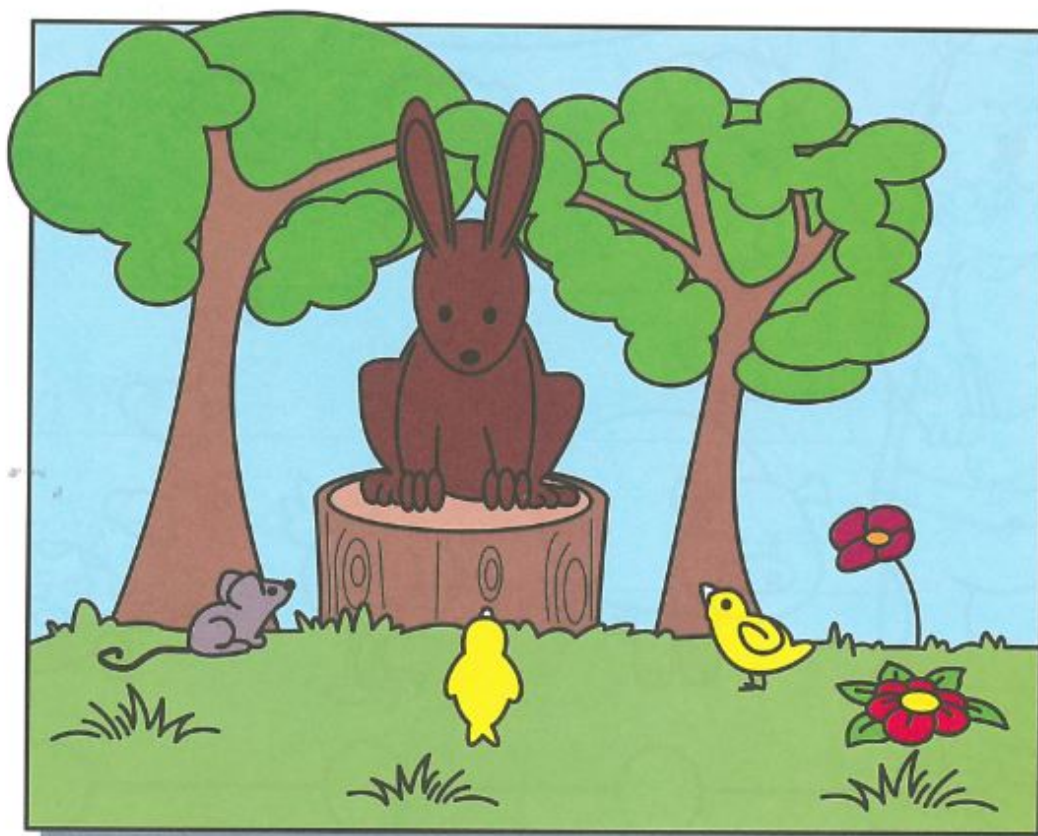
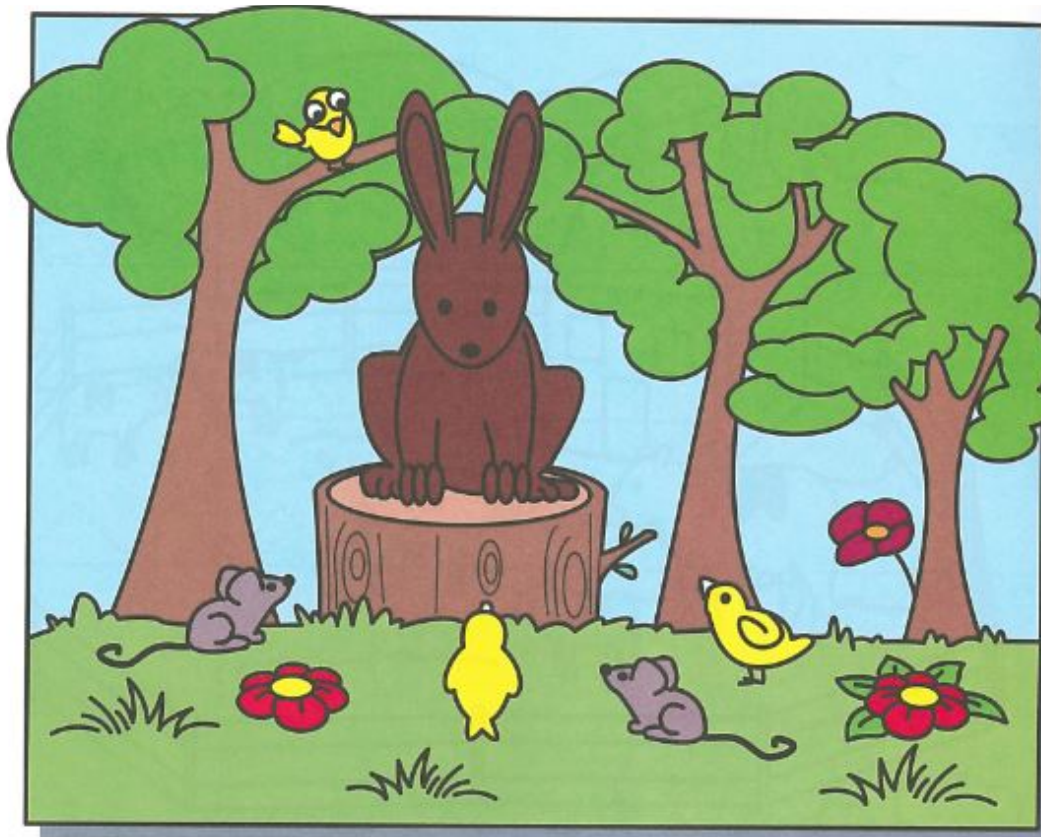
CHALEUR
OISEAU
VERT
CHENILLE
SAISON



COIN DÉTENTE

Un lapin de Pâques

Trouve les cinq différences entre les deux dessins



COIN DÉTENTE

Sudoku

	7		4				2	
		6	2	9		1		4
					8			
	2					4	1	9
				4		3		
	1					8	5	7
					7			
		1	6	2		7		5
	3		5				4	

	4			5	9	2		
6			8			9	4	
				2				3
	8							
4		1				6		
2					7	4	9	
3	7			6	2	1		
	1				8			6
		6					8	



Follainville
Dennemont

www.follainville-dennemont.fr



Follainville-Dennemont Actu

*Le Tambour Battant est édité par la commune de Follainville Dennemont Directeur de la publication : M. Sébastien LAVANCIER
Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique Tous droits réservés.*

